



# BILAN 2021 2022





# Sommaire .....

04

MOTS DES  
CO-PRÉSIDENTS

05

PRÉAMBULE

06

CYCLE  
2021 - 2022

07

LES TRAVAUX  
DES GROUPES

13

LES CHIFFRES  
CLÉS

15

CONCLUSION

.....

03

Bilan d'activité du Conseil de développement de Grand Paris Sud - 2021/2022





# MOTS DES CO-PRÉSIDENTS .....

## 2021-2022- Deux années de réalisations du CODEV, partenaire de Grand Paris Sud



C'est avec une immense fierté que la co-présidence vous communique le bilan d'activité du CODEV 2021-2022, résultat d'un travail sérieux et consciencieux de ses membres durant ces deux années.

Le dévouement et l'engagement de chacun chacune a permis de réaliser des progrès remarquables dans sa relation à la communauté d'agglomération, donnant une visibilité accrue au CODEV, le positionnant comme un partenaire incontournable dans son ambition de contribuer à façonner un avenir prospère et respectueux de l'environnement pour les citoyens

Au cœur de ce succès réside la qualité exceptionnelle des travaux produits.

En l'espace de deux ans, nous avons eu le privilège de publier trois cahiers de préconisations couvrant des domaines cruciaux tels que l'aménagement du territoire, l'alimentation et la gestion des déchets. Ces cahiers sont des arguments forts qui ont pour objet de venir nourrir la feuilles de route de la communauté d'agglomération, offrant des solutions pratiques à des défis complexes et montrant la voie vers un développement plus durable.

Ces réalisations significatives ont été le fruit de contributions sans relâche, d'une expertise inestimable, croisées avec celles des habitants et acteurs du territoire, pour le territoire.

Ces deux années ont été marquées par des projets novateurs et des solutions constructives, renforçant ainsi notre rôle en tant que catalyseur du développement local.

Il est également essentiel de souligner la gouvernance qui a guidé notre organisation au cours de cette période.

La collaboration entre la co-présidence et la collégiale a permis de garantir l'unité du CODEV et de renforcer les liens entre les différents groupes de travail. Cette synergie a été un élément clé de notre succès, nous permettant de travailler de manière coordonnée et efficace.

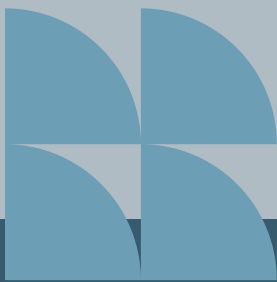
Enfin, nous gardons à l'esprit l'importance du "SAV" (service après-vente) des préconisations que nous avons émises. Nous sommes déterminés à ce que des retours soient faits par la communauté d'agglomérations. C'est un engagement du conseil communautaire. Et suivre de près la mise en œuvre de nos recommandations, veillant à ce qu'elles aient un impact concret sur notre agglomération et profitable pour les citoyens.

Au cours des prochaines pages, vous pourrez prendre connaissance, dans les détails de ces réalisations, de ces collaborations fructueuses et de nos perspectives pour l'avenir.

Ensemble, nous continuons à tracer la voie, à inspirer le changement et à faire du CODEV un véritable partenaire de notre agglomération.







## Préambule

Le Conseil de développement (CODEV) de Grand Paris Sud est un espace de travail et de contributions citoyennes de la communauté d'agglomération. Il est consulté pour avis par le conseil communautaire sur les documents de prospectives et de planification ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques publiques locales de promotion du développement durable.

Ainsi, le CODEV, dont l'ambition est d'associer le plus grand nombre de citoyens et d'acteurs du territoire à sa réflexion, donne son avis sur toute question relative au périmètre communautaire par saisine du conseil communautaire ou par auto-saisine.

Votée à l'unanimité par le Conseil Communautaire en juin 2021, une délibération précise les missions du CODEV et ses moyens d'action, traduisant la volonté des élus d'en faire une instance partenaire de l'agglomération essentielle à la participation citoyenne SUR et POUR le territoire.





# CYCLE

● 2021

● 2022



Durant ces deux années, dans une période parfois compliquée (crise du COVID), avec le travail de la co-rédaction de la délibération qui régit désormais les relations entre le CODEV et la communauté d'Agglomération, la mise à jour du règlement intérieur, la concrétisation des outils de communication, la production de 3 cahiers de préconisations, le CODEV a souhaité renforcer sa relation partenariale avec les élus et l'administration, avec la volonté d'être utile.



## CAHIER DE PRÉCONISATIONS

ÉCONOMIE CIRCULAIRE  
En 2023, faisons des déchets une ressource

Groupes de travail "Économie circulaire" - décembre 2021



## CAHIER DE PRÉCONISATIONS

En réponse à la saisine du conseil communautaire relative au SCoT

Pour un SCoT adapté aux enjeux futurs de sobriété foncière et de reconquête des paysages

Groupes de travail "Sobriété SCoT" - Novembre 2022



## CAHIER DE PRÉCONISATIONS

Pour de nouveaux modes de consommation :  
changer nos pratiques et habitudes alimentaires

Groupes de travail "Sobriété Nouveaux modes de consommation" - Novembre 2022

# LES TRAVAUX DES GROUPES



## Urbanisme et schéma de cohérence territoriale

« Pour un SCoT adapté aux enjeux futurs de sobriété foncière et de reconquête des paysages » : Il s'agissait d'une saisine.

De façon générale, s'intéresser à l'urbanisme, c'est se préoccuper de la façon dont les hommes et les femmes s'organisent et gèrent leurs activités. Agir pour l'aménagement de leur territoire peut aussi avoir pour motivations d'assurer leur bien-être et d'améliorer les rapports qu'ils ont entre eux tout en préservant leur environnement.

Du point de vue réglementaire, il s'agit d'établir les autorisations de construction et de développement sur un territoire. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), élaboré au niveau de l'agglomération de Grand Paris Sud, remplit cette fonction. Le groupe de travail « *Urbanisme-SCoT* » du CODEV a saisi l'opportunité que constituait la phase d'élaboration du SCoT pour formuler ses préconisations suite à une saisine rédigée sur le sujet conjointement avec l'agglomération de Grand Paris Sud. Il est maintenant temps d'élargir la question et d'élaborer une nouvelle proposition de saisine.

Le groupe a remis officiellement son cahier de préconisations en décembre 2022 à Stéphane RAFFALLI et demande un retour détaillé sur celles-ci.

**Le cahier de préconisations est consultable dans l'espace web CODEV du site [www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)**





## Agriculture et nouveaux modes de consommation

« Pour de nouveaux modes de consommation : Changer nos pratiques et habitudes alimentaires » : Il s'agissait d'une auto-saisine.

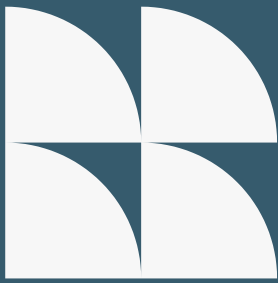
Le groupe de travail "Agriculture et Alimentation" a été formé à la naissance du CODEV en raison de sa nécessité. En effet, le groupe justifie son existence par la perte des surfaces agricoles et végétales que le territoire connaît. Aujourd'hui, il faut prendre conscience de l'importance environnementale et socio-économique de préserver ces espaces. Mais aussi de l'importance de les mettre en valeur.

La crise du COVID et la crise climatique ont remis ces enjeux en lumière. Cependant, la consommation de terres par l'urbanisation et les dégradations volontaires ou non de l'environnement restent importantes sur notre territoire. Pour préserver le bien commun mais aussi le cadre de vie que de nombreux habitants ont choisi et souhaitent conserver, il faut qu'elles soient limitées et contrées.

Enfin préserver le potentiel productif, économique et alimentaire de notre territoire et le développer dans le respect de l'environnement et le maintien de la biodiversité, apparait également comme un enjeu dont l'importance ne fait que grandir.







C'est dans cet esprit que le groupe de travail "Agriculture et Alimentation" et ses membres ont choisi de travailler sur les changements de pratiques et d'habitudes alimentaires.

Le groupe a remis officiellement son cahier de préconisations en décembre 2022 à Michel BISSON & Michel SOULOUMIAC. Michel BISSON a proposé au groupe d'aller à la rencontre des habitants et acteurs du territoire (avril/juillet 2023) pour « tester » leurs préconisations. Un jeu « *Alimentation positive* », reprenant les 14 préconisations, a été créé, avec l'objectif de consulter les habitants et acteurs et de dégager 5 préconisations prioritaires.

**Le cahier de préconisations est consultable dans l'espace web CODEV du site [www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)**





## Économie circulaire

« En 2023, faisons des déchets une ressource » : Il s'agissait d'une auto-saisine.

Après avoir œuvré sur l'élaboration d'un guide de préconisation de gestion des dépôts sauvages, le groupe de travail s'est attelé à traiter le sujet vaste de l'économie circulaire.

Les différents axes de travail du groupe de travail "économie circulaire" portent sur :

- Anti-gaspillage, réparation et réemploi des objets ou équipements ;
- Gestion des déchets : comprendre les filières (tri, valorisation...);
- Cartographie, mise en réseau et valorisation des initiatives locales ;
- Action sur la commande publique ;
- Sensibiliser, acculturer, mobiliser les élus et le grand public sur le sujet de l'économie circulaire.

Grâce aux différents événements, mais aussi grâce leur expertise d'usage, le groupe de travail "économie circulaire" travaille sur les préconisations qui sont à destination des élus de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Le groupe a remis son cahier de préconisation spécifique à la gestion des déchets à Germain DUPONT et attend un retour écrit.

**Le cahier de préconisations est consultable dans l'espace web CODEV du site [www.grandparissud.fr](http://www.grandparissud.fr)**






**REJOIGNEZ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

Ensemble, impactons le territoire de nos engagements citoyens




@codev@grandparissud.fr

Conseil de développement de Grand Paris Sud  
500, Place des Champs-Élysées – BP62  
91054 Évry-Courcouronnes



# Communication

Dispensé de saisine ou d'auto-saisine, dans un rôle de « *fonction support* », le groupe a organisé les outils de communication du CODEV (flyers, guide du CODEV, invitations...) en lien avec le service Participation et la direction de la communication de Grand Paris Sud. Il a finalisé la mise à jour de l'espace Internet et l'accompagnement du CODEV dans le recrutement de nouveaux membres. Si le CODEV dispose d'une large gamme d'outils de communication interne et une vitrine externe (son espace internet), le recrutement de nouveaux membres et la lisibilité de son action nécessitent un soutien de la communauté d'agglomération et des communes.



L'agglomération • Vivre ici • Entreprises • Sortir

## Les actions du CODEV

- IDENTITÉ DU CODEV
- ACTUALITÉS
- GROUPES DE TRAVAIL
- NOS PRÉCONISATIONS ET CONTRIBUTIONS
- ÉVÈNEMENTS
- Rejoignez-nous



## Relations CODEV/Habitants

Groupe sur la thématique « *C'est quoi habiter Grand Paris Sud ?* » et qui a déjà travaillé avec les services de l'Agglomération sur un questionnaire qui porte sur la même thématique.

Culture, sport, santé, agriculture, aménagement du territoire, alimentation, patrimoine... Désormais, c'est le CODEV dans son ensemble qui s'appuie sur les travaux du groupe pour solliciter la population, dans une démarche « *d'aller vers* ».





# Les chiffres clés

- 2021
- 2022



## NOMBRE D'ATELIERS DES GROUPES DE TRAVAIL

AGRICULTURE  
ALIMENTATION



16

COMMUNICATION



22

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



4



RELATIONS  
CODEV/HABITANTS

27



ÉCONOMIE  
CIRCULAIRE



12

URBANISME / SCOT



12

# Les chiffres clés (suite...)

- 2021
- 2022



RÉUNIONS CO-PRÉSIDENTE  
& COLLÉGIALE

10



SORTIES, FORMATIONS,  
RENCONTRES, DÉBATS

22



FORMATIONS

9



RELATIONS AVEC  
AGGLOMÉRATION

27



PRODUCTIONS

5



NOMBRE DE PRÉSENCE  
INDIVIDUELLE

12



## NOMBRE D'HEURES CODEV 2021

811 heures, soit 108 journées (base de 7h30/jour)  
(178 heures en sessions), soit 23,7 jours (base de 7h30/jour)

## NOMBRE D'HEURES CODEV 2022

795 heures, soit 106 journées (base de 7h30/jour)  
(155,5 heures en sessions), soit 20 jours (base de 7h30/jour)





## Conclusion

En 2023-2024, un nouveau cycle s'ouvre autour de deux thématiques :

- Alimentation - accès aux produits locaux
- Les bords de Seine

Cependant, le CODEV reste vigilant à « la suite » qui sera donnée aux préconisations qu'il a remises aux élus. Cette suite est considérée comme un préalable (engagement de l'Agglomération) aux futures interactions. Avec un CODEV qui ne veut pas être considéré comme un prestataire de services et qui attend des mises en œuvre concrètes de tout ou partie de ses préconisations.



**POUR UNE AGGLO QUI NOUS RASSEMBLE  
ET NOUS RESSEMBLE,**

**REJOIGNEZ LE CODEV !**



**[Site du CODEV](#)**



**[codev@grandparissud.fr](mailto:codev@grandparissud.fr)**



**Conseil de développement de Grand Paris Sud  
500, Place des Champs-Élysées – BP62  
91054 Évry-Courcouronnes**